

NEUEN-THERER Grégoire

(1825 - 1903)

Luxembourg-city

Patents (details)

1 - Procédé de tension de fil de fer appliqué à une clôture ¹

LU patent	A087
Application date	20 October 1865

NEUEN explained:

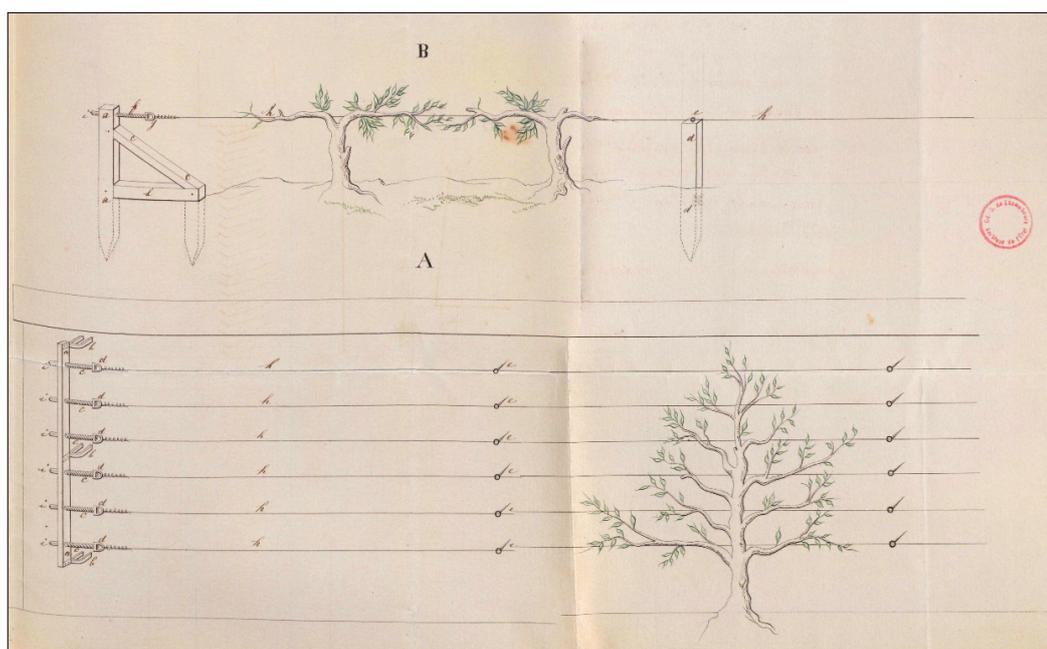
Ce procédé qui remplace les anciens raidisseurs à tourillons, présente l'avantage de permettre qu'en hiver, époque de rétraction du fer, une détension qui empêche la rupture fréquente du fil qui est toujours occasionnée par la brusque torsion des anciens raidisseurs.

*Une barre principale **a**, de hauteur et épaisseur convenables, et proportionnée à la surface à palisser ou à clôturer, faite en fer, soit en bois fort, est percée de trous taraudés à 0,25 m de distance ou à des distances voulues.*

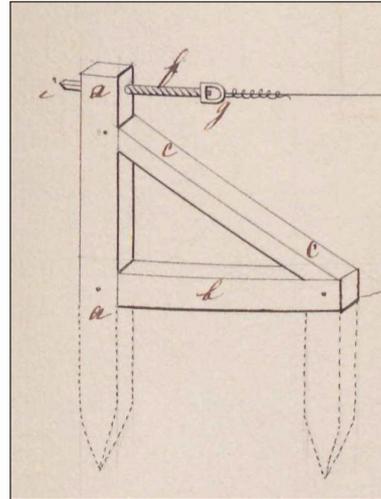
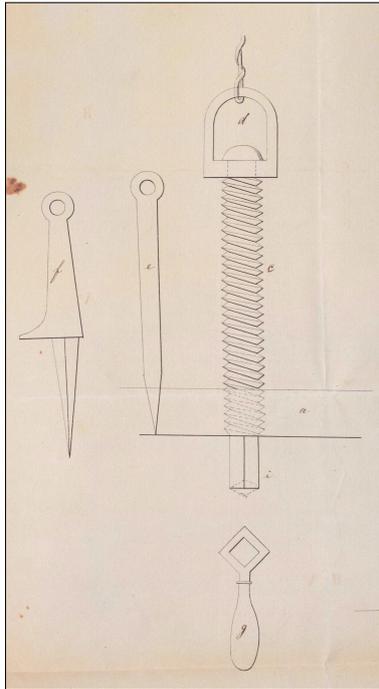
*Ces trous reçoivent un appareil **c** qui consiste en une vis à fort pas qui marche dans les trous taraudés de la barre **a**. Cet appareil est tourné, vissé et dévissé au moyen d'une clé **g**. Au bout opposé de la vis se trouve une boucle **d**, tournante, retenue à la tige de la vis par rivet et rondelle; le fil de fer est attaché à l'extrémité de la boucle tournante. La clé fait marcher la vis; celle-ci, par sa marche, provoque la tension ou détension du fil, et la mobilité de la boucle empêche toute torsion du fil. Un simple tour de clé permet d'augmenter ou de diminuer la tension.*

Ce système présente d'immenses avantages et peut être appliqué aux espaliers ainsi qu'aux clôtures de près, champs, chemin de fer et treillages pour contre-bordures (système Dubreuil).

*Les fils sont soutenus à distance par des pîtons, lacets **e**, percés d'un trou, et ils sont attachés à l'extrémité à une attache **f** présentant par sa forme une résistance énérgique à la force de la tension.*



¹ ANLUX file H-0895 (dossier 0042/1865)



In support of his application NEUEN even presented a price quote for an “espalier de 50 m, à 6 cordons”.

The two experts appointed by the *Chambre de commerce*, J. FEITH et A. WILHELM, concluded on 13 December 1865:

... après avoir consciencieusement examiné l'affaire en question, et nous être rendus à cet effet à Bofferdange dans le jardin de Madame Pescatore où le nouveau système de tension de fil de fer est appliqué à une clôture, avons jugé de commun accord que le vis de tension, et le support de clôture méritent un brevet de perfectionnement mais non le support pour espalier et le treillage que nous avons déjà vus employer.

NEUEN responded with the following disclaimer on 22 December 1865:

Le soussigné déclare que la demande en obtention d'un brevet d'invention, à raison d'un nouveau procédé de tension du fil de fer employé pour espaliers, bordures, clôtures n'a pas pour objet d'obtenir un privilège pour l'emploi du fil de fer à ces différents usages, mais bien uniquement pour le système de tension et de détension du fil, système inventé par lui, et dont la description est annexée à sa requête.

The Government official, when requesting the grant of the patent from Sa Majesté le Roi in La Haye, submitted the following rather unusual “pleadings”:

Le pétitionnaire sait que depuis longtemps le fil de fer est employé pour conduire les espaliers, les bordures et même pour établir des clôtures; ce n'est donc pas en raison de la destination donnée au fil de fer qu'il demande un brevet d'invention.

Mais l'exercice de son état lui ayant fait reconnaître qu'avec les raidisseurs et les tourillons appliqués pour la tension du fil de fer employé aux usages susmentionnés, la rupture de son fil est très fréquente en hiver, époque de rétraction du fer et qu'elle occasionne non seulement des dépenses assez considérables aux propriétaires, mais cause aussi des préjudices aux arbres conduits en espaliers et aux bordures, il s'est appliqué à trouver le moyen de remédier à ces inconvénients et à découvrir un autre système pour la tension du fil de fer.

Le suppliant croit avoir découvert le procédé propre à remédier à tous les inconvénients signalés ci-dessus, et pour être indemnisé en quelque sorte des sacrifices qu'il a faits pour essayer l'application et lui donner la plus grande perfection possible, il demande un brevet d'invention de 10 années de ce chef.

Les experts qui ont examiné la demande du sieur Neuen-Therer et la Chambre de commerce n'en ont pas bien saisi la portée; car ils paraissent admettre que le pétitionnaire demande un brevet à raison de l'emploi du fil de fer pour les espaliers, les clôtures, etc., tandis qu'il ne désire être breveté que pour son procédé de tension du fil de fer employé aux usages susmentionnés, ainsi qu'il résulte de sa déclaration supplétive ci-annexée. Le sieur Neuen-Therer étant un maître ouvrier très intelligent, il mérite d'être encouragé.

Je suis en conséquence du très respectueux avis, Monseigneur, d'accord avec la délibération prise par le Gouvernement en conseil, qu'il y a lieu de lui accorder le brevet demandé, et je sou mets à cette fin le projet nécessaire à la haute approbation de Votre Altesse Royale.

Sa Majesté, Guillaume III, granted the patent under the revised title:

Procédé de tension du fil de fer appliqué à la clôture

NEUEN duly paid the grant fee of 85 Frs. for a patent privilege of 10 years.